

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Tenue de l'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr-Aktiengesellschaft – Election des organes de liquidation – Procédure de vote en cours sur les concordats**

Küsnacht-Zurich, le 7 mars 2003. L'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr-Aktiengesellschaft s'est tenue comme prévu le 6 mars 2003. A l'occasion de cette assemblée, le commissaire de Swissair Schweizerische-Luftverkehr-Aktiengesellschaft, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a rendu compte en détail de son activité passée et a présenté les perspectives pour la suite de la procédure.

Lors de l'assemblée des créanciers de Swissair Schweizerische Luftverkehr-Aktiengesellschaft 1844 créanciers étaient présents en personne ou représentés par un mandataire. Monsieur Karl Wüthrich a été désigné comme liquidateur de la société. Les créanciers ont ensuite décidé de constituer une commission des créanciers composée de sept membres. Ont été élus comme membres Dr. Kurt Meier, Armin Vuillemin, Felix Kuster, Markus Jöhl, Dr. Franco Lorandi, Dr. Dieter Hauser et Aurelio Ferrari.

**Procédure de vote sur le concordat**

Les créanciers n'ayant pas assisté à l'assemblée des créanciers pourront émettre un vote écrit sur le concordat. Le commissaire fera parvenir dans quelques jours la documentation de vote à ces créanciers.

Le concordat est accepté par les créanciers lorsque la majorité des créanciers de la société, représentant au moins les deux tiers des créances donnant droit de vote, ou un quart des créanciers, représentant au moins les trois quarts des créances donnant droit de vote, y adhèrent.

Dès que le résultat du vote sera acquis, le commissaire en informera les créanciers et les médias.

\*\*\*

**Pour de plus amples renseignements**

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88